

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Training and Specialized Services Division/Division de la formation et des services spécialisés 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 10C1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
HEALTH SERVICES-TORONTO IHC			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
47131-147435/B		001	
Client Reference No N° de référence du client		Date	
1000307435		2013-01-15	
GETS Reference No N° de référence de SEAG			
PW-\$\$ZH-115-25249			
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FN	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME		
115zh.47131-147435			
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-29 Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST			
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Tanguay, Mike		115zh	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX	
(819) 956-0545 ()		(819) 956-2675	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm	
(type or print)		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracte	ères d'imprimerie)	
Signature	Date	
3	=	

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation

47131-147435/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000307435

Amd. No. - N° de la modif.

001 File No. - N° du dossier

115zh47131-147435

Buyer ID - Id de l'acheteur

115zh

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Modification no 001 No de demande : 47131-147435/B

Cette modification vise à répondre aux questions des fournisseurs concernant cette invitation.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1

Qui est responsable de la formation des ressources médicales à laquelle on fait référence à la page 32 de la DDP, 5. Formation des ressources médicales (ex. Officier médical de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC), un officier de la sécurité de l'ASFC etc.)?

Réponse 1

Tel qu'indiqué à l'Annexe A - Énoncé des travaux, article 5 - Formation des ressources médicales, la formation sera donnée par un employé de l'ASFC.

Question 2

Un certificat sera-t-il offert aux participants après avoir complété la formation? Y a-t-il une certification particulière qui doit être détenue par le médecin, le psychiatre ou le personnel infirmier avant la date de fermeture de l'invitation?

Réponse 2

Aucun certificat ne sera offert aux participants après avoir complété la formation des ressources médicales. Aucune certification en référence à la formation des ressources médicales n'est requise du médecin, psychiatre ou du personnel infirmier avant la date de fermeture de l'invitation.

Question 3

Quels sont les titres des fonctions pour les trois positions?

Réponse 3

Tel qu'indiqué à l'Annexe A - Énoncé des travaux aux articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3, les titres des fonctions sont: médecin autorisé, personnel infirmier autorisé et psychiatre autorisé.

Question 4

Quels sont les laboratoires et les salles de radiographie utilisés pour les évaluations?

Réponse 4

Les services de différents fournisseurs médicaux seront utilisés.

Question 5

Qui est l'agent de liaison de la santé publique et des maladies transmissibles pour le médecin autorisé?

Réponse 5

L'agent de liaison de la santé publique et des maladies transmissibles est l'autorité provinciale ou l'autorité médicale responsable du dossier. On ne peut fournir un nom spécifique en ce moment.

Question 6

Des services de traductions sont-ils disponibles à tous moments pour les évaluations?

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

47131-147435/B

Amd. No. - N° de la modif. 001

Buyer ID - Id de l'acheteur

115zh

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000307435

115zh47131-147435

Réponse 6

Si le client en évaluation ne parle ou comprend pas l'anglais ou le français, un gardien ou un officier de l'ASFC aidera à la traduction. Si un officier ou un gardien n'est pas disponible, des services d'interprètes seront offerts.

Question 7

Veuillez, s'il-vous-plait, confirmer que l'ASFC sera responsable de défrayer les coûts des items énumérés à la pièce jointe 1 de l'Annexe A.

Réponse 7

Tel qu'indiqué dans l'Annexe A - Énoncé des travaux, article 3, Portée des travaux:

"L'entrepreneur doit constituer, contrôler et maintenir des stocks limités de médicaments en vente libre, de certains médicaments d'ordonnance et de fournitures médicales afin de disposer d'une trousse d'urgence portative, comme indiqué à la pièce 1 de l'annexe A, pour les situations d'urgence au Centre. L'entrepreneur doit établir et tenir à jour un système informatisé de contrôle, de suivi et de surveillance pour tous les médicaments en vente libre, les médicaments d'ordonnance et les fournitures médicales qui composent la trousse d'urgence portative. Une facture sera remise mensuellement, comme requis, au chef des opérations de l'ASFC, pour le remplacement de tout article épuisé de cette trousse; elle doit être accompagnée d'une copie du registre de contrôle, de suivi et de surveillance précisant l'utilisation et l'état de la réserve concernant les articles demandés."

Tous médicaments ou fournitures de bureau médicales qui ne se retrouvent pas dans la pièce jointe 1 de l'Annexe A - Énoncé des travaux sont la responsabilité de l'entrepreneur.

Question 8

En référence à la pièce jointe 1 de la partie 4, section 1.1.1 Critères d'évaluation technique obligatoires comme suit:

"Le soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite des autorités professionnelles selon laquelle chacune des ressources proposées au critère T01:

b. a toujours été membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et de tout autre organisme équivalent dont l'infirmier/infirmière a été membre au cours de sa carrière, à l'extérieur de la province de l'Ontario."

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario a déclaré qu'il ne fournirait aucune attestation additionnelle et que l'information concernant les infirmières et infirmiers est disponible sur leur site internet. Une copie imprimée de l'information du site internet pour chaque infirmière ou infirmier proposé serait-elle acceptable en réponse au critère d'évaluation technique T04 b?

Réponse 8

Une copie imprimée de l'information disponible sur le site de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario pour chaque infirmière ou infirmier proposé sera acceptable en réponse au critère d'évaluation technique T04 b.

Question 9

En référence à la partie 3 – portée des travaux de l'Annexe A "Une salle réservée à des fins spéciales est à la disposition du médecin, du psychiatre et du personnel infirmier...L'Agence fournira l'installation requise pour entreposer de façon sûre tous les médicaments et toutes les fournitures médicales."

Solicitation No. - N° de l'invitation 47131-147435/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000307435

Amd. No. - N° de la modif. $001 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier 115zh47131-147435 Buyer ID - Id de l'acheteur 115zh

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Veuillez confirmer que le fournisseur choisi aura usage exclusif de la pièce mentionnée ci-haut et/ou aura plein contrôle à l'accès aux biens et ressources contenues dans cette salle.

Réponse 9

Canada confirme que le fournisseur aura usage exclusif de la salle mentionnée ci-haut et/ou aura plein contrôle sur l'accès aux biens et ressources contenues dans la salle.

Question 10

En référence à l'annexe A – paragraphe 3.1.1.1 Service fournis "Le médecin doit pouvoir être rejoint au téléphone, 24 heures sur 24, par les autorités du Centre et le personnel infirmier, pour fournir tout avis et toute directive d'ordre médical."

L'ASFC pourrait-elle fournir un estimé (historique) sur le nombre de fois que le médecin pourrait être contacté afin de fournir de l'information, du support et des instructions au personnel de soutien et aux infirmières/infirmiers? De plus, le médecin "sur appel" peut-il être le médecin de réserve ou serait-il acceptable de fournir un autre médecin qualifié?

Réponse 10

L'ASFC contact le médecin en moyenne une à deux fois par jours en dehors de ses heures de travail. L'ASFC accepterais la possibilité que le médecin de réserve ou un autre médecin qualifié réponde à ces appels. Le médecin répondant doit cependant être au courant des politiques et des procédures du Centre de surveillance de l'Immigration (CSI).

Question 11

En moyenne, quel est le nombre de patients examinés par heures par le médecin?

Réponse 11

Le médecin reçoit en moyenne 20 patients par visite, soit environ 6.5 patients par heure.

LES MODALITÉES DE L'INVITATION DEMEURENT INCHANGÉES